

# Compte rendu de la réunion du conseil du laboratoire ICTT

26 février 2015

Présents : René Agostini, Marianne Beauviche (secrétaire de séance), Anika Falkert, Madelena Gonzalez, Anne Paoli, Eleanor Stewart, Jean-Claude Ternaux.

Excusés (procurations) : Antonia Amo Sanchez, Cyrielle Garson,, Dominique Klingler, Graham Ranger, Guiseppe Sofo.

Excusées : Nathalie Hascoët, Nathalie Macé-Barbier

Début de séance : 11h00

## **Demandes de remboursements**

Les demandes de remboursements parvenues jusqu'à la date du conseil sont examinées en suivant les principes de répartitions définis précédemment. Les plafonds ayant été fixés en 2009, il est envisagé de les revoir à la hausse lors d'une prochaine réunion du conseil.

## **Rappels** :

Les demandes dûment argumentées doivent impérativement être adressées à la directrice de laboratoire ainsi qu'à M. Mori en copie. Il est souhaitable de donner le détail des dépenses envisagées (nombre de nuitées, trajets, repas..) qui ne seront remboursées que sur factures. Toutes les informations quant aux barèmes en vigueur dans la comptabilité publique figurent sur l'intranet de l'UAPV (documents et liens, puis affaires financières).

Les demandes sont étudiées avec bienveillance par les membres du conseil. Cela étant, elles doivent expliciter clairement les liens effectifs de la communication proposée avec les thématiques du laboratoire. Les colloques choisis doivent donc être ciblés en fonction des liens avec ICTT. Le laboratoire est en effet évalué en fonction des productions de ses publiants (30 actuellement). Il est parfaitement envisageable de publier hors thématique ou de se rendre à des colloques sur des sujets divers, mais dans ce cas, le financement sur fonds du laboratoire pose problème.

Les droits d'inscription parfois élevés de certains colloques amènent le conseil à envisager de plafonner les remboursements des droits.

Les fonds du laboratoire étant limités, les demandes financées le sont à condition qu'il y ait une publication. L'envoi de la référence de l'article publié (souvent plus tard) à ICTT est impératif. Un bilan sera fait prochainement (financements / publications) sur deux ans.

Les remboursements accordés unanimement par le conseil (à hauteur des maxima fixés) sont les suivants :

- René Agostini, 600 euros
- Luc Biichlé, 178 euros
- Patrice Brasseur, 200 euros
- Annemarie Dinvaut, 450 euros
- Anika Falkert, 115 euros et 150 euros
- Paola Garcia, 225 euros

- Justine Gonneaud, 450 euros
- Dominique Klinger, 300 euros
- Graham Ranger, 250 euros
- Guisepe Sofo, 600 euros

### **Financements projets scientifiques**

Plusieurs projets ont été transmis pour information au conseil.

Paola Garcia :

- *Focus sur le Festival international de films de chercheurs en Sciences Humaines et Sociales*, juin 2015

- *Focus sur l'Equateur à partir de sa production artistique*, 16-19 octobre 2015

Ces propositions sont accueillies favorablement, sous réserve de disposer pour chaque manifestation à la fois d'un budget détaillé et de précisions quant aux retombées pour ICTT.

### Accordé à l'unanimité :

Antonia Amo-Sánchez, Marie-Jeanne Galéra, Colloque International *Scènes Croisées. Métissages de la Création Théâtrale (Amérique Hispanique/Espagne/France)*, 9-10 avril 2015, 2000 euros

### **Composition de comités de sélection**

Les membres du conseil examinent la proposition de comité de sélection pour le poste de PR en 9<sup>ème</sup> section (« Littérature française XIXe - XXe - XXIe siècle : théâtre »). Il est approuvé à l'unanimité.

La proposition de comité de sélection pour le poste de MCF en 14<sup>ème</sup> section (« Théâtre et culture du Siècle d'Or ») est discutée car elle ne comporte pas assez de spécialistes du Siècle d'Or. Le conseil suggère de revoir la composition en respectant dans la mesure du possible la parité (les 40% n'étant pas faciles à atteindre dans des comités à 8 membres). Le conseil souligne l'importance des compétences scientifiques des comités de sélection. La parité ne doit pas exclure cet aspect essentiel. Les membres internes du CDS de la 14<sup>ème</sup> section ont choisi d'appliquer à la lettre les dispositions concernant la parité, mais sans être convaincues ni satisfaites, et en étant conscientes que c'était au détriment du caractère scientifique que doit revêtir un CDS; en effet, les collègues enseignants-chercheurs, spécialistes du Siècle d'Or et disponibles aux dates requises sont en très grande majorité des femmes. C'est pourquoi, la modification proposée par les membres du Conseil consistant en une inversion dans l'ordre des collègues externes MCF a été retenue à l'unanimité.

### **Divers**

Anika Falkert mentionne l'éventualité d'organiser en février 2016 à l'UAPV la prochaine rencontre du réseau "Francophonie" (partenariat avec la Haute école pédagogique de Lucerne). Cette rencontre des membres du réseau répartie sur trois journées comprendrait des ateliers de travail et des conférences. Elle pourrait être partiellement financée par l'AUF (Association Universitaire de la Francophonie), condition de la collaboration avec Lucerne.

Ce projet est accueilli très favorablement par le conseil.

La séance est levée à 12h35.

